



Dossier de rentrée 2016



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Édito



Le monde agricole et les territoires ruraux sont confrontés à des crises et des défis importants, et l'enseignement agricole constitue un atout pour les relever. C'est pourquoi, dans le droit fil de l'orientation du Président de la République en faveur de l'éducation et de la jeunesse, j'ai fait de l'enseignement agricole une priorité de mon action afin de permettre aux jeunes de trouver plus facilement un emploi à la fin de leurs études.

L'enseignement agricole présente des spécificités : un enracinement fort dans les territoires, une ouverture au monde professionnel, une grande diversité des origines sociales, une place importante accordée à l'innovation, à l'enseignement socioculturel et à l'ouverture internationale. En outre, la taille humaine de ses établissements et l'importance des internats permettent de porter une attention plus grande à chacun et de mobiliser les communautés éducatives sur des projets concrets souvent liés à la présence d'une exploitation agricole. Tous ces éléments expliquent le niveau élevé des taux de réussite aux examens et une bonne insertion professionnelle et sociale.

Au cours de la mandature, l'accent a été mis sur l'agroécologie au travers du plan « Enseigner à produire autrement » et sur la promotion des valeurs de

la République à un moment où la cohésion nationale est mise à mal. Toutes les composantes de l'enseignement agricole se sont mobilisées à tous les niveaux de formation, témoignant de l'engagement de la communauté éducative et des jeunes à répondre avec enthousiasme aux défis auxquels notre pays est confronté.

930 emplois supplémentaires ont été créés dans l'enseignement agricole technique et supérieur depuis la rentrée scolaire 2012. Un effort de justice sociale a également été fait en direction des familles et des élèves et étudiants les plus modestes avec la revalorisation des bourses et surtout la création cette année d'une aide à la recherche d'un premier emploi pour les apprentis, lycéens et étudiants boursiers (ARPE).

Par ailleurs, les formations par apprentissage représentent 20 % des jeunes accueillis dans l'enseignement agricole. Cette voie de formation occupe donc une place significative dans notre dispositif. En effet, les mesures récentes prises en faveur de l'apprentissage placent cette voie de formation au cœur des enjeux de l'emploi des jeunes.

L'enseignement agricole fait pleinement partie du service public d'éducation en y apportant une touche originale et créative. Les réformes que j'ai introduites et les moyens nouveaux accordés ont permis de lui redonner force, sens et confiance dans l'avenir. Son attractivité a ainsi progressé, permettant aux effectifs d'augmenter après des années de baisse.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une très bonne rentrée et une année scolaire 2016-2017 épanouissante et riche de projets.

Stéphane Le Foll
Ministre de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt,
Porte parole du gouvernement



Sommaire

- P.3 L'enseignement agricole : un outil au service de l'agriculture et des territoires ruraux
- P.4 L'enseignement agricole : un enseignement concret aux multiples débouchés
- P.5 Les chiffres clés de l'enseignement agricole
- P.6 L'enseignement général, technologique et professionnel
- P.8 L'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage
- P.10 Les priorités 2016-2017

L'enseignement agricole : un outil au service de l'agriculture et des territoires ruraux

Des missions spécifiques

L'enseignement agricole relève de la compétence du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Il regroupe **l'enseignement technique agricole** (de la 4^e au BTS) et **l'enseignement supérieur agricole**.

L'enseignement technique agricole met en œuvre 5 missions définies par le code rural et de la pêche maritime

- ⊗ Assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue.
- ⊗ Contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes, comme à celle des adultes.
- ⊗ Participer à l'animation et au développement des territoires.
- ⊗ Contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires.
- ⊗ Participer aux actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, d'apprentis, d'étudiants, de stagiaires et d'enseignants.

Les missions de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage

La France a pour objectif de placer l'agro-écologie, c'est-à-dire la triple performance économique, environnementale et sociale au cœur de pratiques agricoles innovantes. Dans ce contexte, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a modifié les missions de l'enseignement supérieur agricole public.

- ⊗ Dispenser des formations et contribuer à l'éducation à l'environnement, notamment en participant à la diffusion de l'information scientifique et technique. Promouvoir la diversité des recrutements et contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des étudiants.
- ⊗ Participer à la politique de développement scientifique, en conduisant des actions de recherche, d'innovation et d'ingénierie et en participant à la veille scientifique et technique.
- ⊗ Concourir à la mise en œuvre de la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale et contribuer à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi qu'à l'attractivité du territoire national.
- ⊗ Assurer un appui à l'enseignement technique agricole ; notamment par la formation initiale et continue de ses personnels.

L'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage est régulièrement évalué par la commission des titres d'ingénieur (CTI), le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) ou encore l'Association européenne des établissements d'enseignement vétérinaire (A3EV).

L'enseignement agricole : un enseignement concret aux multiples débouchés



Outre les formations générales et technologiques, les établissements dispensent des formations dans de nombreux secteurs en phase avec les préoccupations sociétales actuelles et les centres d'intérêt des jeunes générations.

Production agricole, forestière, aquacole et produits de la mer



Transformation et commercialisation des productions



Industrie agroalimentaire et alimentation, industries liées à l'agriculture



Santé et protection animale et végétale, hygiène, qualité et sécurité de l'alimentation



Aménagement, développement, gestion et protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage



Service aux personnes et aux territoires



Des établissements sur l'ensemble du territoire



216 publics
595 privés
(1)

811

établissements



208
166

374

sites de formation
d'apprentis*



270
225

495

sites de formation
professionnelle
continue



19

écoles
d'enseignement
supérieur agricole



192

exploitations agricoles
dans les établissements publics



32

ateliers
technologiques



18 900

hectares cultivés
dont 3 500 ha en
agriculture biologique

↓
12 établissements publics
d'enseignement supérieur
agronomique,
vétérinaire et de paysage
1 institut à vocation
euroméditerranéenne
6 écoles d'ingénieurs
sous contrat



Plus de **465 000** élèves, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation continue



166 896
élèves & étudiants
dans l'enseignement
technique et dans
l'enseignement
supérieur court⁽²⁾



16 311
étudiants
dans l'enseignement
supérieur long⁽³⁾



33 402
apprentis*
dont 1 647 dans
l'enseignement
supérieur long⁽⁴⁾



250 402
stagiaires
de la formation
professionnelle
continue⁽⁵⁾

50%
Filles

50%
Garçons

Des diplômes
de la 4^e au doctorat,
pour tous, tous les parcours
et tous les niveaux

V
Certificat d'aptitude professionnelle agricole CAPA
Brevet d'études professionnelles agricoles BEPA
Brevet professionnel agricole BPA

IV
Baccalauréat professionnel
Baccalauréat technologique
Baccalauréat général
Brevet professionnel BP

III
Brevet de technicien supérieur agricole BTSA

II & I
Licence professionnelle
Master
Diplôme d'ingénieur
Diplôme de vétérinaire
Diplôme de paysagiste
Doctorat



(1) 188 établissements affiliés au CNEAP (Conseil national de l'enseignement agricole privé) ; 367 à l'UNMFREO (Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation) ; 38 à l'UNREP (Union nationale rurale d'éducation et de promotion) et 2 non affiliés. (2) Métropole, DOM-COM et Nouvelle Calédonie pour l'année scolaire 2015-2016. (3) Coursus d'ingénieur, de paysagiste et de vétérinaire, licences professionnelles, masters et doctorats pour l'année scolaire 2014-2015 (source : MENESR-SISE). (4) Statistiques au 31 décembre 2014 (source : MENESR-SIFA). (5) Statistiques au 31 décembre 2014 ; un même individu peut être plusieurs fois stagiaire. *Modification du champ de l'apprentissage (au 31 décembre 2013, 35 267 apprentis et 368 sites d'apprentissage).

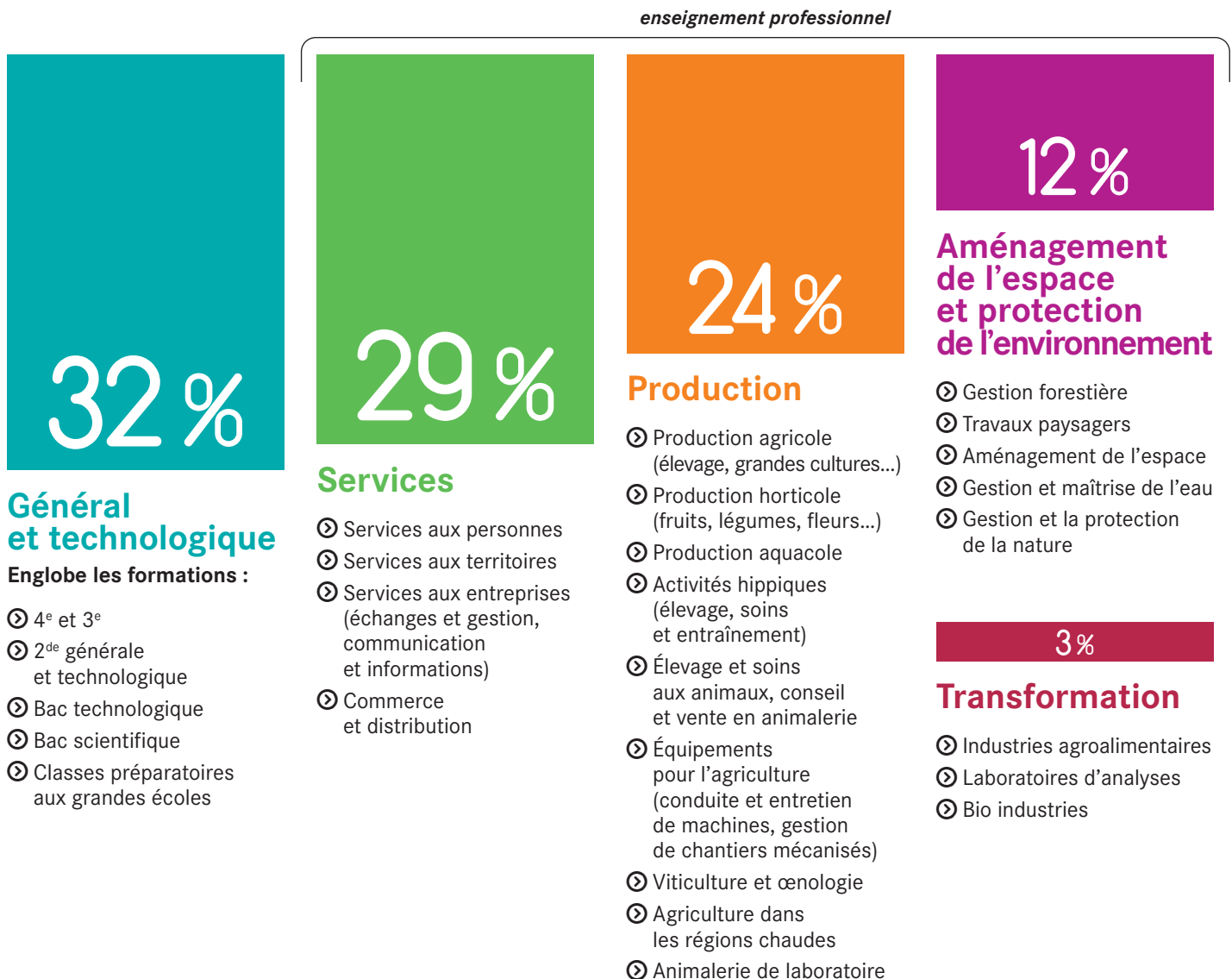
L'enseignement général, technologique et professionnel

L'enseignement technique agricole est constitué de :

- ✓ **l'enseignement public** et ✓ **l'enseignement privé temps plein** : dans ces établissements, l'enseignement comporte des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement complétées, lorsque les référentiels le prévoient, par des stages pratiques dans des exploitations agricoles ou des entreprises du monde agricole et rural ;
- ✓ **l'enseignement privé en rythme approprié** pour lequel la formation se déroule en partie en établissement et en partie en entreprise.

Une offre de formation diversifiée allant de la 4^e au BTSA⁽¹⁾

Répartition des effectifs de l'enseignement agricole par secteur de formation
(élèves et étudiants du supérieur court - année scolaire 2015-2016)



(1) BTSA : brevet de technicien supérieur agricole

100%
natureDANS
L'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE, LE TAUX
DE RÉUSSITE AUX
EXAMENS EST DE

85%

En juin 2016, tous diplômes
confondus, hors
enseignement supérieur long.DES TAUX
D'INSERTION*
PROFESSIONNELLE
ÉLEVÉS APRÈS UN
BAC PRO

83%

OU UN BTS
89%*Taux net d'emploi
à 33 mois (TNE) : individus
en emploi / (individus en emploi
+ individus en recherche
d'emploi).UN ENSEIGNEMENT
AU CŒUR DU VIVANT
ET EN ÉCHANGE
CONSTANT
AVEC LE MONDE
PROFESSIONNEL

- 10 à 16 semaines de stage en entreprise.
- Des exploitations agricoles au cœur des établissements mettant en application les principes de l'agro-écologie.
- Des professionnels impliqués dans la formation et dans la vie des établissements.



SERVICE CIVIQUE ET ENSEIGNEMENT AGRICOLE

La DGER a signé un accord avec l'Agence du service civique permettant le recrutement de volontaires dans les établissements publics de l'enseignement technique agricole. Pour cette rentrée, il a été fixé un objectif de 200 volontaires. Le service civique permet aux jeunes âgés de 18 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) de s'engager, pour une période de 6 à 12 mois dans une mission en faveur de la collectivité.

Étape importante de leur engagement dans la citoyenneté, le service civique permet aux jeunes de développer le sens des valeurs républicaines et de contribuer au renforcement du lien social. C'est également une opportunité pour eux d'acquérir de nouvelles compétences.

Le principe de volontariat s'inscrit en complément de l'action des salariés, agents, stagiaires, et/ou bénévoles des structures d'accueil, sans s'y substituer. Les missions de service civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes, ou de renforcer la qualité du service déjà rendu par les différents personnels.

Le service civique se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'aient été leurs formations ou leurs difficultés antérieures.

Un avenant est prévu pour intégrer des missions de coopération internationale.

L'enseignement agricole privé sous contrat peut bénéficier d'agrèments spécifiques.

 **SERVICE CIVIQUE**
Une mission pour chacun au service de tous

LES ACTUALITÉS 2016 LES MESURES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Le Premier Ministre a annoncé en avril 2016 plusieurs mesures en faveur de la jeunesse. L'enseignement agricole est concerné plus particulièrement par les quatre suivantes : la création d'une aide à la recherche du premier emploi (ARPE) et de bourses pour les décrocheurs de 16 à 18 ans qui s'engagent dans une reprise d'études ; la revalorisation de 10% des bourses de lycée lors de cette rentrée ; la suppression de l'échelon « o » et passage à l'échelon « oBis »*. Les deux dernières mesures seront automatiquement intégrées dans le calcul des bourses sur critères sociaux.

Aide à la recherche du premier emploi (ARPE)

Elle s'adresse aux apprentis, lycéens et étudiants boursiers (ou disposant de peu de ressources) de l'enseignement secondaire et

supérieur, venant d'obtenir un diplôme professionnel et à la recherche d'un emploi. Pour les lycéens et apprentis de l'enseignement secondaire agricole, l'ARPE sera de 200€/mois pendant quatre mois et de 300€/mois pour les apprentis de l'enseignement supérieur. Les étudiants par la voie scolaire continueront de percevoir leur bourse étudiante pendant quatre mois. Les demandes s'effectuent à partir de fin août par voie électronique.

Prime complémentaire à la bourse nationale d'études du second degré de lycée

Cette prime est destinée aux élèves de 16 à 18 ans révolus qui reprennent leurs études après une interruption d'au moins cinq mois suite à une démission ou une rupture définitive de l'assiduité et qui sont éligibles à une bourse nationale de lycée au moment de cette reprise d'études.

Cette prime est versée aux élèves qui reprennent sous statut scolaire une formation du second degré sanctionnée par un diplôme ou certificat inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Le montant annuel de la prime est fixé à 600 euros et assure à tous les élèves concernés un montant annuel total de bourse d'au moins 1 000 euros.

RÉNOVATION DU BAC PRO CGEA « CONDUITE ET GESTION D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE »

Le bac pro CGEA, fait partie des diplômes qui autorisent la délivrance de la capacité professionnelle agricole (CPA).

La rénovation qui s'étalera sur trois ans, a pour principal objectif une meilleure prise en compte de l'agro-écologie et de la diversité des systèmes de production. La première session d'examen pour le baccalauréat pro CGEA rénové aura lieu en juin 2019. Le tronc commun des enseignements généraux est inchangé. La rénovation porte sur la partie professionnelle avec dès cette rentrée la mise en place d'une nouvelle seconde professionnelle « productions » regroupant les deux secondes pro existantes : « productions animales » et « productions végétales – agroéquipements ». Cette seconde professionnelle rénovée permettra l'accès à toutes les spécialités du secteur de la production du baccalauréat professionnel.

* L'échelon o permettait aux étudiants d'être exonérés des droits d'inscription et de sécurité sociale sans bénéficier d'un montant de bourse. L'échelon oBis permet aux étudiants de bénéficier d'une bourse sur critères sociaux d'un montant de 1008€

L'enseignement supérieur, agronomique, vétérinaire et de paysage

L'enseignement supérieur forme des cadres dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation, du développement durable, de la médecine et la santé publique vétérinaires, de la gestion des territoires ruraux, de la forêt, de l'eau, de l'environnement, des milieux naturels et du paysage.

Fort de 19 établissements, l'enseignement supérieur agricole propose un ensemble de formations de niveau bac +3 à bac +8



Ces formations s'appuient sur une recherche de haut niveau et sont en lien étroit avec les secteurs professionnels concernés.

Une forte implication de la recherche

En lien étroit avec la formation, des activités de recherche de haut niveau sont mises en œuvre dans les établissements d'enseignement supérieur agricole.

✓ Elles s'appuient sur de nombreux partenariats noués avec les grands instituts nationaux de recherche (INRA, ANSES, CNRS, INSERM...), les universités ainsi qu'avec les entreprises.

✓ Elles permettent une formation par et pour la recherche : découverte des activités de recherche tout au long des cursus, formation à la démarche expérimentale, accès au doctorat facilité... sont autant de possibilités pour les étudiants.

✓ Elles favorisent une actualisation continue des programmes d'enseignement.

125

unités de recherche dont 97 UMR⁽¹⁾

1 050

enseignants-chercheurs, ingénieurs et vétérinaires travaillent dans ces unités.

611

doctorants inscrits dans les écoles dont 400 au sein de l'école doctorale ABIES⁽²⁾

40

RMT et UMT⁽³⁾

(1) UMR, unité mixte de recherche. (2) ABIES : école doctorale « agriculture, alimentation, biologie, environnement, santé ». (3) RMT, réseaux mixtes technologiques, et UMT, unités mixtes technologiques.

LES ACTUALITÉS 2016

DEVENIR INGÉNIEUR APRÈS UN BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt a prévu un dispositif original afin de permettre à des jeunes ayant obtenu avec facilité un baccalauréat professionnel agricole et ayant la volonté de poursuivre des études longues d'accéder à une école d'ingénieur. Un dispositif expérimental est mis en œuvre à partir de la rentrée 2016 et concernera trois promotions consécutives.

En septembre, des bacheliers professionnels de l'enseignement agricole feront leur rentrée dans deux classes de BTSA spécifiques : l'une, spécialisée en « analyses agricoles, biologiques et biotechnologies (Anabiotec) », au LEGTA d'Amiens Le Paraclet et l'autre, spécialisée en « productions animales », au LEGTA de Rodez La Roque. Chacune de ces classes accueillera au maximum 12 étudiants pour faciliter les apprentissages. Il leur sera proposé l'accompagnement le plus individualisé possible et privilégiant « le soutien méthodologique, la consolidation des savoirs, le développement de la culture générale, le traitement pluridisciplinaire des questions complexes et le renforcement des compétences langagières pour communiquer à l'écrit et à l'oral, bâtir un raisonnement logique et argumenter ». Après l'obtention de leur BTSA, ces étudiants entreront en classe préparatoire ATS Bio dans le lycée où ils auront suivi leur formation.

100% nature



Au cours de ses trois années de formation, chaque étudiant bénéficiera d'un enseignement individualisé de trois heures hebdomadaires qui lui permettra de renforcer, voire d'acquérir, des savoirs disciplinaires et des compétences transversales afin de réussir au concours commun d'accès aux écoles d'ingénieur (voie C).

Les candidats qui ne seraient pas reçus au concours seront toutefois titulaires d'un BTSA leur permettant d'entrer dans la vie active.

Inscription

L'accès à ce parcours spécifique se fait par pré-inscription sur le portail Admission Post Bac. Après une présélection selon leurs résultats scolaires, les candidats passent un entretien de motivation avec les représentants du lycée dans lequel ils postulent.



ACCREDITATION DE L'ENSFEA POUR LE MASTER MEEF « MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION »

L'ENSFEA (École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole de Toulouse) vient d'être accréditée pour cinq ans (2016-2021) à délivrer le Master MEEF pour les mentions « second degré » et « encadrement éducatif ». Ce diplôme en deux ans, après une licence ou un diplôme équivalent, prépare les futurs enseignants et conseillers principaux d'éducation (CPE) à exercer leur fonction dans un établissement d'enseignement agricole.

Pour la mention « second degré », la première année peut se réaliser en présentiel ou à distance avec des périodes de regroupement à l'ENSFEA. Cinq semaines de stage d'observation et de pratique en lycée agricole sont prévues durant cette première année. La mention est divisée en 31 parcours types qui correspondent aux matières générales, technologiques et professionnelles enseignées en lycées agricoles. Les parcours types sont donc ouverts annuellement, en fonction des besoins en enseignants dans une matière donnée.

Pour la mention « encadrement éducatif », la première année est commune avec le parcours CPE de l'ESPE de Toulouse. L'ENSFEA complète la formation par un module de 35 heures permettant de découvrir le contexte d'exercice du métier en établissement d'enseignement agricole. Il est possible au cours de cette première année d'effectuer quatre semaines de stage dans les établissements de Midi-Pyrénées. Les deux années de formation de cette mention s'articulent autour des quatre axes suivants : « sciences humaines et sociales appliquées au mé-

UNE INSERTION PROFESSIONNELLE EXCELLENTE

LE TAUX NET D'EMPLOI* EST DE

93%

2 ANS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

*Taux net d'emploi (TNE) : individus en emploi / (individus en emploi + individus en recherche d'emploi).

tier », « politiques éducatives et contexte d'exercice du métier », « communication, conseil et médiation », « accompagnement pédagogique et éducatif ».

La première année est aussi l'occasion de préparer et de présenter le concours de recrutement d'enseignants ou de CPE ouvert par le ministère en charge de l'agriculture. Ceux qui le réussissent deviennent fonctionnaires stagiaires et effectuent leur deuxième année en alternance : 26 semaines de stage en responsabilité dans un lycée agricole et 10 semaines de regroupement à l'ENSFEA. Ils seront titularisés à la suite de cette deuxième année.

Les candidats qui ont échoué au concours peuvent tout de même poursuivre en deuxième année de master sans avoir le statut de fonctionnaires stagiaires et repasser le concours l'année suivante. Un parcours spécifique est mis en place avec la possibilité de faire 8 à 12 semaines de stage.

La formation privilégie les mises en situation concrètes et initie à une démarche de recherche en lien avec le métier pour mettre en place des pratiques pédagogiques innovantes.

Les événements importants de l'année scolaire 2016-2017

19 ET 20 SEPTEMBRE 2016

Les Journées européennes du patrimoine

Les priorités pour

L'APPRENTISSAGE UNE VOIE DE RÉUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

TAXE D'APPRENTISSAGE ET FORMATION

La récente réforme de la répartition de la taxe d'apprentissage conforte le financement de la formation des apprentis dans les CFA et le pilotage de l'apprentissage par les Conseils Régionaux. Le législateur a ainsi redonné à la taxe un de ses principes fondateurs : permettre le financement par les entreprises des dépenses de l'apprentissage. Les organismes collecteurs peuvent s'ils le souhaitent attribuer une part de la taxe pour des actions visant l'amélioration de la formation professionnelle dans la voie initiale.

L'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : 450 SITES DE FORMATION ET PLUS DE 30 000 MAÎTRES D'APPRENTISSAGE

Grâce au maître d'apprentissage, l'apprenti découvre le monde de l'entreprise et appréhende ses responsabilités sociales et environnementales. Cette mise en situation professionnelle donne du sens aux enseignements théoriques. Confronté aux réalités du monde du travail, l'apprenti épaulé par son tuteur devient opérationnel et autonome. L'apprentissage est l'un des chemins les plus sûrs pour trouver un emploi, notamment du fait du rôle d'insertion sociale de l'entreprise, au-delà même des aspects techniques et professionnels de la formation. Lieu de vie des apprentis, le centre de formation des apprentis (CFA) développe, par sa mission éducative, des actions en faveur du bien vivre ensemble et forme ainsi les citoyens de demain.

L'enseignement agricole, au plus près des politiques éducatives et agricoles, accompagne l'évolution des métiers auxquels il destine. Les rénovations des diplômés se poursuivent. Chaque apprenti dispose désormais d'une formation intégrant l'agro-écologie. La pédagogie de l'apprentissage facilite la transition agro-écologique par la prise en compte du vécu des apprentis en entreprise et la pluralité des pratiques des professionnels.


33 402
APPRENTIS
DANS L'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE



450
SITES
DE FORMATIONS
SUR TOUT
LE TERRITOIRE



SEPTEMBRE 2016

Journées régionales de l'innovation pédagogique

2 AU 4 NOVEMBRE 2016

Journées nationales de la Coopération internationale

18 AU 22 NOVEMBRE 2016

Salon de l'éducation

FÉVRIER 2017

Salon international de l'agriculture

l'année 2016-2017

VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE, LA MOBILISATION SE POURSUIT

Un des objectifs du plan d'action national de l'enseignement agricole, mis en place dans le cadre de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, était de formaliser dans chaque établissement d'enseignement agricole un plan d'action, tenant compte de la situation et des priorités locales.

En 2015-2016, de nombreuses actions ont été menées, abordant des thèmes tels que les fondements de la République, la laïcité, les libertés, l'Europe et les questions de préjugés, de stéréotypes et de discriminations. Elles ont été mises en place majoritairement dans le cadre des modules de formation,

mais aussi sur d'autres temps de la vie scolaire, et ont concerné toutes les filières de formation et tous les niveaux. Les approches ont été très souvent pluridisciplinaires. La volonté de favoriser l'approche critique des jeunes et de travailler avec des partenaires locaux dans le cadre de dispositifs existants a été forte. Cette mobilisation se poursuivra sur l'année scolaire 2016-2017.

Il s'agira de rendre pérennes les actions mises en œuvre dans les établissements, de mieux valoriser l'engagement associatif ou citoyen des jeunes et de multiplier les échanges entre les établissements agricoles et ceux de l'éducation nationale.



DEVENIR INGÉNIEUR PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

Pour un jeune qui a un projet professionnel identifié, l'apprentissage permet de s'immerger rapidement dans le monde du travail et d'acquérir une expérience professionnelle tout en préparant un diplôme d'ingénieur. Durant leurs cursus, les apprentis devront obligatoirement faire un ou plusieurs séjours à l'étranger d'une durée cumulée d'au moins trois mois.

Cette voie de formation est accessible dans les écoles suivantes : AGROCAMPUS OUEST (Agroalimentaire, paysage, horticulture), AgroParisTech, Bordeaux Sciences Agro, ONIRIS, VetAgro Sup. Elle devrait également ouvrir à la rentrée 2017 à Montpellier Supagro. Le recrutement s'effectue par un concours commun national. Les candidats qui postulent doivent avoir moins de 26 ans.

Phase d'admissibilité

Elle comporte une sélection sur dossier (parcours académique, parcours professionnel, profil du candidat et projet professionnel), deux épreuves écrites, une de langue vivante et une d'analyse et de synthèse de documents techniques et scientifiques.

Phase d'admission

Elle consiste en un entretien, pour les candidats admis à la 1^{re} phase dans les établissements choisis. Le jury dispose du dossier des candidats et d'une lettre de motivation.

L'admission définitive est subordonnée à l'obtention d'un BTS, DUT ou d'une licence professionnelle ainsi qu'à la signature d'un contrat d'apprentissage.

Les établissements accompagnent les candidats dans la recherche de leur maître d'apprentissage. Après la publication des résultats d'admission (mai), ils organisent une journée de rencontre entre les étudiants retenus et des entreprises à la recherche d'apprentis.

Lors de la session 2015, 365 candidats se sont présentés et 220 ont été admissibles. Les 130 places proposées ont été pourvues. En 2016, 463 candidats se sont inscrits pour 141 places proposées.

Formation d'ingénieur par apprentissage dans les établissements privés

L'ESA d'Angers, l'École supérieure du bois, l'ISA Lille, l'ISARA et LaSalle Beauvais – ESITPA proposent également une formation d'ingénieur par apprentissage. Les modalités d'admission sont indépendantes du concours commun national*. Bien que ces écoles accueillent des étudiants en première année après le baccalauréat, la formation par apprentissage commence à partir de la troisième année et dure trois ans, pour le cycle d'ingénieur. *Se renseigner directement auprès des établissements pour en savoir plus sur les conditions d'admission

L'IMPLICATION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DU MINISTÈRE

LES EXPLOITATIONS DES LYCÉES AGRICOLES : LIEUX D'EXPÉRIMENTATION GRANDEUR NATURE !

L'implication des établissements d'enseignement agricole dans les politiques publiques n'est pas nouvelle ; la contribution à l'animation du territoire et l'expérimentation font partie des cinq missions confiées par la loi à l'enseignement agricole technique. Cette dimension a été renforcée par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014 : « *les exploitations agricoles et ateliers technologiques assurent l'adaptation et la formation aux pratiques professionnelles et contribuent à la démonstration, à l'expérimentation et à la diffusion des techniques nouvelles, en cohérence avec les orientations des politiques publiques pour l'agriculture.* »

Depuis 2015, les exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole techniques se sont fortement mobilisées pour devenir des lieux d'expérimentation et de démonstration au service des différents plans mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture au sein du projet agro-écologique pour la France.

Par exemple, dans le cadre du **plan Écophyto**, démarré en 2009, 42 établissements publics et privés se sont investis dans une action expérimentale dont l'objectif était de « *transférer des expériences agronomiques favorables à la réduction de l'usage de produits phytosanitaires vers la pédagogie* » pour former les futurs professionnels.

Sur chaque lycée, des équipes pédagogiques et des classes se sont engagées dans des processus d'apprentissage innovants en questionnant les pratiques agricoles et en explorant des pratiques agro-écologiques. Les expérimentations mises en œuvre ont consisté à allonger les rotations des cultures en introduisant des légumineuses ou des protéagineux dans les systèmes de cultures, à développer l'enherbement des rangs de vignes ou de vergers, à mettre en place de bandes fleuries pour encourager le biocontrôle...

D'autres exploitations ont participé aux expérimentations concernant le **plan Énergie, méthanisation et autonomie**

azote en développant des méthaniseurs au sein de leur exploitation. Ainsi, l'exploitation agricole d'Obernai a produit 240 kW d'électricité en 2015, à partir du biogaz produit sur l'exploitation.

Certaines exploitations s'investissent dans l'**agroforesterie** en mettant en œuvre des projets portant sur :

- l'association d'arbres au sein ou autour de parcelles de grandes cultures / exploitation agricole de Rouillon (72) ;
- la plantation d'arbres au sein de parcelles maraîchères / exploitation agricole de Morlaix (29) ;
- l'association d'arbres et de vignes.

Les exploitations de polyculture-élevage ont plutôt porté leurs efforts sur le développement de l'autonomie fourragère et protéique de leurs troupeaux et sur la diminution de l'usage des antibiotiques (**plan Écoantibio**).

Un autre domaine où les exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole font preuve d'initiative est l'**agriculture biologique**. Entre 2007 et 2013, le

25 % DES EXPLOITATIONS INTÉGRÉES DANS UN GIEE

GIEE: collectifs d'agriculteurs reconnus par l'État qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux.

ENSEIGNER À PRODUIRE AUTREMENT

Exploitation du lycée du Bourbonnais à Moulins (03) : première journée technique inter-établissement sur l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles

Cette journée qui a réuni 75 élèves de bac pro « conduite et gestion d'une entreprise agricole » et 14 enseignants venus de 5 établissements, avait pour but de réfléchir à la mise en œuvre d'actions permettant d'atteindre l'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage dans des territoires contrastés. Plusieurs actions entreprises sur l'exploitation de Moulins ont été présentées aux élèves parmi lesquelles :

- > Le pâturage hivernal des brebis
- > La ration complète des ovins
- > L'engraissement des ovins
- > La production de protéines
- > La ration complète des bovins alternative au maïs

Un verger maraîcher original en agriculture biologique, à vocation économique, écologique et pédagogique au lycée de Châteaulin-Morlaix-Kerliver (29)

CRÉER UN SYSTÈME COMPLEXE D'AGROFORESTERIE ET RÉNOVER UN VIEUX VERGER

Philippe Mahé, le directeur de l'exploitation, s'est intéressé depuis longtemps à l'agroforesterie : « C'est en visionnant une vidéo québécoise sur un verger maraîcher que l'idée a germé, nous explique-t-il, les restaurants scolaires nous demandaient des kiwis en plus des légumes, alors on a travaillé cette idée ». Le technicien arboriculture du Groupement des agriculteurs biologique Finistère a proposé de rajouter des pommiers locaux. Une prairie permanente d'un hectare proche des bâtiments est retenue. Le vieux verger de pommes à cidre et à couteau d'un demi-hectare est intégré au projet pour le rénover et l'enrichir d'autres espèces fruitières.

nombre d'exploitations ayant au moins une activité ou un atelier certifié en agriculture biologique a été multiplié par trois. Le seuil d'une exploitation sur deux concernées par la certification AB a été franchi en 2012, et celui des 60 % a été dépassé en 2015. Début 2016, 116 exploitations, soit plus de 61 % des exploitations, ont au moins un atelier de production conduit en agriculture biologique. Parmi celles-ci, une sur cinq conduit l'intégralité de sa surface en agriculture biologique. L'ensemble de la surface agricole cultivée en « bio » représente 18,1 % de la surface totale de la ferme « enseignement agricole public ».

Les exploitations agricoles des établissements d'enseignement sont aussi particulièrement attentives au maintien de la biodiversité. **Plus de 100 établissements sont impliqués dans des actions concernant l'apiculture, l'observation et le maintien des pollinisateurs sauvages, la plantation ou le maintien de haies...**

Les établissements d'enseignement agricoles sont particulièrement sensibles à la valorisation en circuits courts de leurs productions et travaillent régulièrement sur la thématique de l'alimentation durable et responsable avec la restauration collective.

OÙ EN EST-ON AU PRINTEMPS 2016 ?

- ✔ Un comité de pilotage se réunit une fois par an, composé du Groupement des agriculteurs biologique et de la Chambre d'agriculture du département, de la Société d'études et de protection de la nature Bretagne, d'Initiative Bio Bretagne et de l'équipe de l'établissement. Les plans de culture et les activités ont été validés.
- ✔ Les kiwis et une partie des pommiers sont plantés. Les courges entre rangs seront installées en fin de printemps.
- ✔ Une partie des vieux pommiers improductifs a été arrachée et est remplacée par des haies de framboisiers en cours de plantation. D'autres espèces fruitières seront intégrées à l'automne.
- ✔ Une étude a été réalisée par des étudiants de la licence professionnelle pour intégrer des poules pondeuses et des oies dans le vieux verger afin d'assurer une partie de l'entretien et du contrôle des parasites.

LES TROIS SITES DE FORMATION DE L'ÉTABLISSEMENT (CHÂTEAULIN, MORLAIX, KERLIVER) PARTICIPENT À LA CRÉATION ET À LA VALORISATION DE CE PROJET.

QUELQUES EXEMPLES :

- ✔ Les BTS GPN (Gestion et protection de la nature) ont réalisé un diagnostic de biodiversité et mettent en place un sentier découverte.
- ✔ Les enseignants de bac pro production horticole de Châteaulin ont écrit un module d'adaptation professionnel sur l'agro-écologie en horticulture. Une partie du module s'appuie sur le verger maraîcher de Suscinio.
- ✔ Les secondes en module de découverte font des stages sur l'exploitation.
- ✔ Pour les stagiaires adultes du CFPPA (Centre de formation professionnelle pour adultes) de Kerliver, le verger maraîcher sera un espace test pour créer des références inexistantes à ce jour dans ce domaine.

L'ensemble de ces classes est aussi mobilisé pour les travaux de création, plantations, études et suivi du verger maraîcher.

Semer le blé sous un couvert pour augmenter la teneur en protéines

En partenariat avec la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire, le lycée agricole de Fondettes à Tours (37) conduit des essais sur l'implantation des blés dans des couverts de légumineuses. Le but : récupérer le bénéfice du couvert sur la céréale en termes de nutrition azotée. Trois légumineuses ont été utilisées : gesse, féverole et pois, seules ou en mélange. Le programme teste d'abord les capacités d'un couvert à régulariser la fourniture azotée du blé en fin de cycle, et à augmenter le taux de protéines des grains. Premier essai en 2014-2015 et premier résultat : les blés sous couvert présentent une teneur en protéines supérieure au blé seul. Ces essais ont été présentés lors de la journée technique Touraine Cultures et Fourrages 2016.



INNOVATION PÉDAGOGIQUE ET NUMÉRIQUE ÉDUCATIF AU CŒUR DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Depuis 2015, un plan de dynamisation et de valorisation des innovations pédagogiques est mis en œuvre dans l'enseignement agricole et ses différents volets se déploient progressivement.

IMPULSER ET ANIMER UNE POLITIQUE D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Le comité national d'expertise de l'innovation pédagogique, présidé par Michel Fayol, professeur émérite à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, composé de personnalités issues de huit établissements d'enseignement supérieur, ayant des missions de recherche en sciences de l'éducation a pour objectifs :

- de formuler des propositions visant à mieux repérer les actions innovantes dans l'enseignement agricole ;
 - d'analyser et d'expertiser des actions innovantes portées par des équipes pédagogiques ;
 - de proposer à l'administration des modalités de valorisation, des axes stratégiques d'orientation et des modalités d'actions d'accompagnement, d'organisation et de formation pour appuyer les acteurs de l'innovation.
- Ce comité s'est réuni quatre fois et a visité cinq établissements publics ou privés porteurs de projets innovants. Dans toutes les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des référents « innovation pédagogique, ancrage scolaire et numérique éducatif » ont été nommés. Ils seront les interlocuteurs privilégiés des établissements désirant conduire des expérimentations pédagogiques.

FAVORISER, ACCOMPAGNER ET DIFFUSER DES ACTIONS INNOVANTES ÉMERGENTES

Le dispositif national d'appui à l'enseignement technique agricole, outre son rôle d'accompagnement d'actions innovantes ou expérimentales, a été chargé de mettre en place un site dédié aux innovations : <http://pollen.chlo->

rofil.fr. Ce site consultable par tous permet de découvrir des exemples concrets d'innovations et d'expérimentations pédagogiques dans l'enseignement agricole.

Après les rencontres nationales organisées à Toulouse en avril 2015, des régions organisent à leur tour des rencontres permettant à toute la communauté éducative d'échanger sur ses pratiques et ses projets. Les prochaines se dérouleront à l'échelle régionale en Auvergne-Rhône-Alpes les 27 et 28 septembre 2016.

Des formations sont également mises en place pour former ou professionnaliser les acteurs de la communauté éducative aux démarches et actions innovantes et leur permettre d'échanger entre eux et avec des acteurs de la recherche.

Une note de service précise la possibilité de mettre en place dans les établissements et à leur initiative, des expérimentations pédagogiques d'une durée maximale de cinq ans portant sur l'enseignement et son organisation et l'organisation pédagogique de la classe ou de l'établissement dans un cadre contractuel et sécurisé.

La dynamique engagée devrait se poursuivre pendant toute l'année scolaire 2016-2017 et plus d'une quinzaine d'expérimentations se dérouleront pendant cette année scolaire (voir le zoom ci-contre).

L'innovation pédagogique continuera d'être encouragée dans le cadre des réformes en cours, aussi bien dans le cadre de la rénovation des diplômes (poursuite de la rénovation des CAP agricole, rénovation du baccalauréat professionnel « conduite et gestion de l'entreprise agricole »), que dans le cadre des dispositifs de formation professionnelle continue et d'apprentissage ou dans celui des actions éducatives, du « bien vivre ensemble » et de l'ancrage scolaire.

Des innovations pédagogiques se développeront en mobilisant notamment les exploitations des établissements, dans le cadre du plan « enseigner à produire autrement »

Les possibilités ouvertes par le numérique éducatif continueront d'être intégrées dans les parcours pour favoriser la réussite des apprenants.



ZOOM SUR DEUX EXPÉRIMENTATIONS PÉDAGOGIQUES DÉMARRANT EN 2016/2017

Le numérique pour lutter contre le décrochage scolaire et l'éloignement

Le Lycée de Raismes (59) a placé le numérique au cœur de ses préoccupations pédagogiques en développant un axe de son projet d'établissement sur cette thématique. L'utilisation de tablettes et de postes informatiques tant pour les apprenants que pour les enseignants, l'installation de TBI (tableaux blancs interactifs) permettent de dynamiser les enseignements, qui deviennent plus interactifs, s'inscrivant dans une logique de classe inversée. Le numérique ne se cantonne pas à l'aspect matériel puisque l'usage de l'ENT (espace numérique de travail) permet de mettre en relation les enseignants et les parents, formés en début d'année à cet usage, ainsi que les apprenants avec la mise à disposition des cours et des exercices. Cette mise à disposition est aussi l'occasion pour l'EPLEFPA d'accompagner la lutte contre le handicap. Via l'utilisation du numérique, l'apprenant en situation de handicap se voit proposer un accompagnement vers la réussite (utilisation de logiciels, retranscription de cours, pédagogie adaptée...) qui s'intensifiera à la rentrée 2016 par la mise en place de parcours complets de formation à distance, un dispositif encore inexpérimenté à ce jour pour des classes agricoles de niveau V et qui pourrait se décliner pour toute autre formation.



ACOUSTICE (accompagnement ouvert à l'usage des TICE) : un dispositif pour l'enseignement agricole

ACOUSTICE est un dispositif basé sur un grand plan de formation et d'échange de pratiques à destination des enseignants/formateurs qui prend en compte les questions didactiques et pédagogiques plutôt que les approches orientées sur les outils.

<http://acoustice.educagri.fr/>

Des formations à l'usage du numérique sont aussi dispensées nationalement et régionalement.

Lancement d'une classe défense et sécurité globale (CDSG) de l'enseignement agricole au lycée agricole de Combrailles (63)

Spécialisé dans les métiers liés à l'animal de compagnie, le lycée accueille chaque année, notamment en filière bac pro « conduite gestion d'une entreprise de soins canins et félins » (CGESCF), des jeunes envisageant le projet professionnel d'une carrière cynophile dans l'Armée, les Douanes, la Gendarmerie ou la sécurité privée. La participation de la Direction régionale de l'agriculture, l'alimentation et la forêt Auvergne-Rhône-Alpes aux travaux du Trinôme académique* de l'académie de Clermont-Ferrand a encouragé la création d'une classe « défense et sécurité globale dans l'enseignement agricole » (CDSG).

Cette classe est proposée à partir de cette rentrée aux élèves volontaires de 4^e et 3^e. Sur une base annualisée de deux heures hebdomadaires, ils bénéficieront d'un espace d'ouverture sur les problématiques de sécurité et de défense dans leur acceptation la plus large : le devoir de mémoire, la protection des biens, des personnes et de l'environnement, l'engagement personnel, etc. Ces problématiques constituent les piliers de cet enseignement qui s'appuie sur un partenariat fort et des temps d'échanges réguliers avec une unité militaire cynophile. Nécessairement pluridisciplinaire cet enseignement s'inscrit dans le parcours citoyen et constitue un élément du dispositif de mobilisation du lycée pour les valeurs de la République.

Cette classe s'intègre aujourd'hui pleinement dans le cadre de la signature au printemps 2016 du protocole interministériel développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale, cosigné par le ministre de la Défense, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et, pour la première fois cette année, par le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

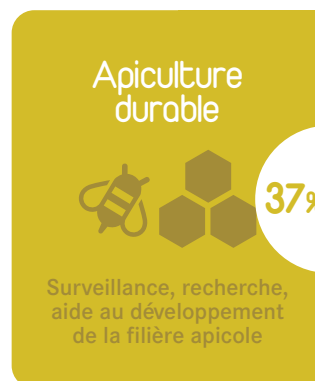
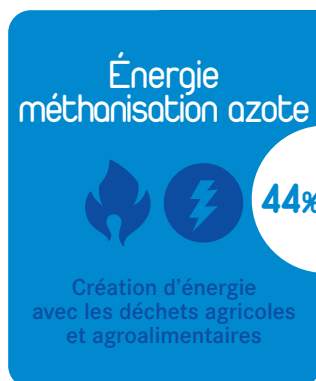
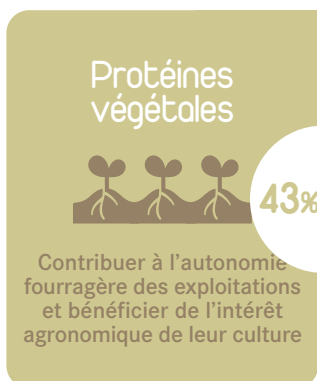
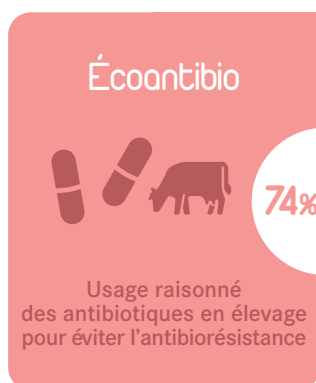
* Trinôme académique : structure locale regroupant le rectorat, l'association régionale des auditeurs de l'IHEDN (Institut des hautes études de défense nationale) et l'autorité militaire territoriale.



La ferme de l'enseignement agricole public



Pourcentage des exploitations des lycées agricoles engagés dans les plans d'action du projet agro-écologique pour la France



4 500 000 heures de formation pratique des agriculteurs
mini stages, travaux pratiques, expérimentations...

POUR LE SUIVI COMPLET DE L'ACTION DU MINISTÈRE

chlorofil

educagri

agriculture.gouv.fr

twitter.com/Min_Agriculture

facebook.com/Alimagri

minagri-infographies.tumblr.com

alimentation.gouv.fr

agripicture.fr

minagriculture.tumblr.com